

ACQUÉRIR DE NOUVELLES COMPÉTENCES

VALIDER SES COMPÉTENCES ACQUISES

ET LES COMPLÉTER

PARTICIPER À UNE FORMATION COURTE

OU LONGUE, QUALIFIANTE

OU DIPLÔMANTE

GUIDE

Candidat à la

FORMATION CONTINUE



université
PARIS-SACLAY



La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



Sommaire

| | |
|--|----|
| 01/ PARCOURS DIPLÔMANT - REPRISE D'ÉTUDES | 7 |
| Je me questionne sur mon projet de diplôme | 8 |
| Je choisis un parcours diplômant..... | 10 |
| Je souhaite reprendre mes études | 12 |
| Je souhaite faire une validation des acquis de l'expérience (VAE) | 19 |
| Je souhaite bénéficier d'un parcours mixte | 22 |
| 02 / FORMATIONS DISPENSÉES UNIQUEMENT AUX ADULTES EN FORMATION CONTINUE | 23 |
| Je souhaite suivre une formation courte | 24 |
| NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ | 26 |
| ANNEXES | |

L'Université d'Évry est partie prenante de l'Université Paris-Saclay, fruit de la coopération exceptionnelle de trois universités et quatre grandes écoles, accompagnées par six organismes nationaux de recherche et l'Institut des Hautes Études Scientifiques. L'ambition de notre union singulière est de porter au plus haut niveau mondial la recherche pour créer des savoirs aux frontières de la connaissance, ajoutant ceux-ci ou bien les combinant au legs scientifique, avec l'engagement de faire de l'enseignement supérieur le levier d'un avenir humain réconcilié avec son environnement.



L'acquisition des connaissances et le développement des compétences - *tout au long de la vie* - sont le ressort des individus au sein des organisations propres à nos sociétés modernes qui bougent et évoluent dans un espace ouvert où les certitudes sont bousculées par le flux continu des découvertes et des innovations.

Ces deux piliers, connaissances et compétences, sont le sésame d'un emploi et d'une insertion sociale choisis propres à satisfaire la sensibilité, les attentes et nuances de parcours de tout un chacun.

Chaque année à l'Université d'Évry, c'est près d'un demi-millier de stagiaires de formation continue qui obtiennent un diplôme ou une qualification. Acteur de premier plan de la formation tout au long de la vie en Île-de-France, notre établissement accompagne, femmes, hommes et organisations dans leur développement et leur évolution en :

- **Anticipant et répondant** aux attentes du monde socio-économique, en proposant des formations de durées variables, quelques jours à plusieurs années, diplômantes ou qualifiantes, parfois créées « sur-mesure » et connectées à nos laboratoires en s'adaptant aux transformations sociétales ;
- **Accompagnant** le développement de compétences à des moments clés de transitions professionnelles, en participant à la construction du projet de formation le plus apte à satisfaire ce type d'évolutions ;
- **Valorisant** l'employabilité par la montée en compétences en s'appuyant sur les domaines de formation et d'expertise clés de l'Université : sciences du vivant et génomique ; sciences et ingénieries ; sciences humaines et sociales, humanités, arts et langues ; et droit économie, gestion.

C'est ainsi une ouverture sur toute l'offre de formation de l'Université d'Évry qui devient accessible par la formation continue.

Conscient que la formation continue est partie intégrante de la vie de nos contemporains, notre Direction accompagne le stagiaire au long de son parcours et également après qu'il nous a quitté. Nous sommes convaincus que l'accompagnement humain est un facteur éminent de réussite. Pour cela, l'Université d'Évry l'a mis au centre de son action.

L'ÉQUIPE



DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Nos missions principales entrent dans le champ de la formation tout au long de la vie (FTLV).

Elles ont pour objet de :

- favoriser l'insertion ou l'évolution professionnelle des salariés, non-salariés ou demandeurs d'emploi,
- contribuer au développement des compétences professionnelles,
- contribuer à la sécurisation des parcours professionnels.

NOS SERVICES

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration des adultes en reprise d'études (en Licence, Licence Professionnelle, Master, Diplômes d'Université) • Le conseil en matière d'orientation, de conception de parcours, de financement de la formation et d'accompagnement tout au long du cursus • Des réunions d'information sur la procédure mise en œuvre à l'Université d'Évry sont organisées chaque mois (à l'exception de juillet et août) | <p>Pôle reprise d'études et gestion des formations : fc@univ-evry.fr</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • La certification par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : l'accueil se fait tout au long de l'année par l'équipe de la VAE | <p>Pôle validation des acquis : vae@univ-evry.fr</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une réponse aux besoins de compétences des entreprises grâce à l'élaboration de formations courtes ou sur-mesure | <p>Pôle ingénierie de formation : ingenieriefc@univ-evry.fr</p> |



DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Lieu : Bâtiment Maupertuis RDC haut
Adresse : 3 rue du Père Jarlan
91000 EVRY-COURCOURONNES
Accueil : 01 69 47 71 01 - fc@univ-evry.fr
Direction : Catherine BORGNE



PARCOURS DIPLÔMANT REPRISE D'ÉTUDES

Nous accompagnons les candidats dans leur projet de parcours diplômant pour tous les diplômes délivrés au titre de l'Université d'Évry ou de l'Université Paris-Saclay.

Je me questionne sur MON PROJET DE DIPLÔME



Je souhaite obtenir un diplôme préparé à l'Université d'Évry. Quelles questions faut-il se poser ?

Les trois groupes de questions ci-dessous aident le candidat à choisir un parcours ou à élaborer ou adapter un CV détaillé ainsi qu'une lettre argumentant sa demande.



RÉFLÉCHIR SUR SES MOTIVATIONS

Il est important de faire apparaître ses motivations personnelles et/ou professionnelles dans la lettre de présentation de son projet auprès du responsable de la formation.

➤ Quelles motivations ?

- Acquérir une reconnaissance professionnelle par l'obtention d'un diplôme
- Acquérir de nouvelles compétences pour évoluer sur le plan professionnel
- Achever un parcours de formation
- Se reconverter sur le plan professionnel
- Se former dans un secteur qui embauche
- Approfondir ses connaissances personnelles, etc.



FAIRE UN POINT SUR SON PROFIL ET SES ATOUTS AU REGARD DU DIPLÔME VISÉ

S'informer sur les prérequis de la formation et le contenu du diplôme visé afin de s'assurer que les enseignements correspondent bien à son projet.

➤ Quels sont les objectifs et le contenu du diplôme visé ?

Les éléments d'information sont disponibles sur le site institutionnel.

www.univ-evry.fr/formation/loffre-de-formation.html

Identifier ses acquis afin de choisir le parcours diplômant le plus adapté.

➤ Quels sont les différents types d'acquis qui justifient une demande de reprise d'études, de Validation des Acquis Personnels et Professionnels ou de Validation d'acquis de l'expérience ?

• Acquis de formation

- Son niveau de diplôme ou titre professionnel
- Son domaine et sa spécialisation
- Ses formations professionnelles continues

• Acquis professionnels

- La durée totale de son expérience et la durée de son expérience en lien avec le diplôme visé
- Les domaines de compétences développés à travers ses différentes expériences professionnelles

• Acquis personnels

- Autoformation, volontariat, expérience associative, etc.
- Les compétences développées à travers ses expériences personnelles



PRENDRE EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION OU DU DISPOSITIF VAE, SON FINANCEMENT, SES CONTRAINTES PERSONNELLES

La finalisation du projet de candidature dépend également de la prise en compte des modalités de la formation ou de la démarche VAE, des aspects financiers et de ses contraintes. Celles-ci peuvent conditionner un choix de parcours.

➤ Quelles sont les modalités de la formation ?

- Rythme de la formation (alternance, temps complet) si une reprise d'études est envisagée
- Volume horaire de la formation ou le calendrier de la démarche VAE

➤ Comment, en fonction de son statut, peut-on financer son projet en tenant compte des éléments suivants ?

- Tarif de la formation ou de la VAE
- Ses ressources pendant la formation
- Financements existants relatifs à la FTLV



Les éléments d'information sont disponibles ici :

Offre de formation :

www.univ-evry.fr/formation/loffre-de-formation.html

Calendrier VAE :

www.univ-evry.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la-vie/parcours-diplomant-reprise-detudesvappvae/validation-des-acquis-vae.html

Financements :

www.univ-evry.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la-vie/publics-financements.html



Je chois

UN PARCOURS DIPLÔMANT

En tenant compte des motivations du candidat, de son profil et de ses contraintes, la direction peut proposer un parcours individualisé.

1 | Si vous souhaitez **acquérir de nouvelles compétences**, un retour en formation via **une reprise d'études** est préconisé.

2 | Si vous pensez que vos **acquis d'expérience** sont en rapport avec les **compétences visées par le diplôme**, l'étude d'une demande de **VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)** pour valider ses acquis peut être réalisée.

3 | Si votre profil demande à la fois une **acquisition de compétences et une prise en compte des compétences actuelles, un parcours mixte** permettant de valider et compléter ses compétences peut convenir.



VAPP : Validation des Acquis Personnels et Professionnels. Cette procédure permet la dispense du diplôme normalement requis pour accéder à une formation .

VAE : Validation des acquis de l'expérience. Cette procédure permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sur la base de vos acquis antérieurs.

Choix du parcours diplômant





Je souhaite

REPRENDRE MES ÉTUDES

Comment faire à l'Université d'Évry ?

Les formations proposées à l'Université d'Évry se font en présentiel ou en alternance. La reprise d'études nécessite le financement de la formation elle-même. La rémunération ou l'indemnisation du stagiaire durant cette formation est possible dans certains cas. Il est donc indispensable de rechercher dès que possible un financement pour le projet de reprise d'études.

ÉTUDE DEMANDE

- Le candidat effectue sa demande et transmet à la DFTLV (Direction de la Formation Tout au Long de la Vie) la **fiche contact** complétée, accompagnée du CV et de la lettre de motivation
- Le candidat participe à une **réunion d'information collective** si possible

Les dates des réunions d'information sont disponibles sur notre site : www.univ-evry.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la-vie/parcours-diplomant-reprise-detudesvappvae/reprise-detudes-vapp.html

ÉTUDE PROJET

- La DFTLV :
- Analyse la demande du candidat, étudie la faisabilité du projet et définit avec lui le **parcours diplômant** (reprise d'études, VAPP, VAE, parcours mixte)
 - **Positionne** le candidat en lien avec la filière
 - Conseille le candidat dans la **recherche de financement**

Si faisabilité du projet, transmission du dossier de candidature (DC)

CANDIDATURE

- La DFTLV :
- Conseille le candidat dans la valorisation de son **dossier de candidature**
 - Participe au **montage du dossier de financement**
 - Transmet le dossier de candidature dès réception au **responsable de filière pour avis**

Si admission pédagogique et accord financier

INSCRIPTION

- Le candidat signe le **contrat ou la convention de formation**
- Le candidat s'adresse à la scolarité pour retirer, compléter et retourner le **dossier d'inscription**

Si inscription

FORMATION

- Le stagiaire entre en formation
- La DFTLV s'occupe de la **gestion administrative et financière** du dossier
- La DFTLV propose **des prestations d'accompagnement** pendant la formation : tutorat individuel, ateliers complémentaires pour la réussite des études, etc

Le dispositif de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) permet à une personne n'ayant pas les titres ou diplômes requis de postuler à une formation de l'enseignement supérieur.

L'action de validation des acquis professionnels et personnels entre dans la catégorie des actions de promotion prévue par la loi n°84 du 26/01/84, le décret 85-906 du 23/08/85 et l'article D13-33 du code de l'éducation.

Qu'est-ce que la VAPP ?

LE DISPOSITIF DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS

Le candidat doit constituer un dossier (20 h ou 30 h de travail individuel environ) qui sera présenté devant une commission VAPP. Celle-ci statuera et rendra un avis favorable ou défavorable.

La VAPP d'accès : permet de postuler à une formation sans posséder le diplôme ou le titre normalement requis.

La VAPP dispense : permet d'être dispensé d'un ou de plusieurs modules de formation grâce à la prise en compte de votre expérience.

ACCOMPAGNEMENT VAPP

La mise en place de la VAPP s'inscrit dans la procédure de reprise d'études, après l'étude de la faisabilité du projet :

FAISABILITÉ

Si avis positif

DOSSIER VAPP

RECEVABILITÉ

COMMISSION

Si avis favorable

FINALISATION

La DFTLV :

- Envoie le **dossier de candidature** au candidat
- Etudie le dossier avec l'équipe pédagogique de la formation demandée
- Donne un **avis de positionnement** et/ou un avis pour l'entrée dans la VAPP

- Envoie le **dossier VAPP** au candidat
- Envoie la **convention ou le contrat au candidat**
- Accompagne dans la rédaction du dossier

- **Analyse le dossier** et les éléments constitutifs transmis par le candidat
- Mène un entretien avec le candidat en vue de préparer la présentation de la demande de VAPP lors de la commission pédagogique

- **Présentation du dossier VAPP** par le conseiller lors de la commission pédagogique
- Étude de la demande et **avis favorable** ou défavorable

- Le candidat reçoit la **notification VAPP**. Ce document devra être présenté lors du retrait du dossier d'inscription à la scolarité
- Le candidat poursuit la **procédure de reprise d'études**

REMARQUES :

LE PASSAGE EN COMMISSION VAPP :

- **Le choix de la date** tient compte du délai de rétractation de 10 jours minimum, à partir de la date de signature du contrat ou de la convention et de réception du chèque relatif aux frais de procédure.

- **Si l'avis est défavorable**, il ne pourra pas candidater à la formation demandée.

- **Tarif VAPP** : 250 Euros.

L'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ :

- **La commission VAPP** étudie la demande et rend son avis :
- **Si l'avis est favorable**, le candidat recevra un courrier qui lui permettra de candidater à la formation visée et d'y entrer sous réserve d'une décision favorable du jury d'admission concerné par la demande ;

Pour s'inscrire à la scolarité, le candidat devra se munir du courrier de décision VAPP et du courrier d'admission qui sera envoyé par le secrétariat pédagogique de la filière concernée.

Financement de la reprise d'études

| | PUBLICS | CARACTÉRISTIQUES | FINANCEMENT RÉMUNÉRATION/ INDEMNISATION | FINANCEMENT TARIF FORMATION (TOTAL OU PARTIEL) |
|--|--|---|---|--|
| PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PDC) | Salariés du secteur privé | Tout salarié en activité peut bénéficier des actions prévues par le plan de développement des compétences de son entreprise | Oui | Oui |
| PLAN DE FORMATION | Salariés du secteur public | Tout salarié en activité peut bénéficier des actions prévues par le plan de formation des compétences de son organisation. | Oui | Oui |
| COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) | Notamment : Salariés (du secteur public ou privé) / Indépendants / Demandeurs d'emploi | Compte Personnel de Formation crédité de 500€ par an (plafond à 5000 €) afin de suivre des formations certifiantes ou valider son expérience professionnelle. Le CPF pourra être abondé par : l'entreprise, Pôle Emploi, le salarié lui-même. http://www.moncompteformation.gouv.fr Des dispositions particulières existent pour les salariés du secteur public. Informations sur : www.fonction-publique.gouv.fr/compte-personnel-de-formation-cpf-dans-la-fonction-publique | Non (sauf accord entreprise / Pôle Emploi) | Oui |
| LE CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP) | Salariés du secteur privé | Il "remplace" le CIF. Le salarié doit mobiliser son CPF. | Oui | Oui |
| | Salariés en CDI | Conditions : ancienneté minimale de 24 mois dont 12 mois en CDI, excepté pour les salariés ayant un handicap ou licenciés. Demande à adresser 120 jours avant le début de la formation pour une formation de plus de 6 mois. | | |
| | Salariés en CDD | Conditions : 2 ans d'ancienneté minimale au cours des 5 dernières années continue ou discontinue, dont 4 mois en CDD. La demande s'effectue dans les 3 mois suivant la rupture du contrat et le début de la formation. | | |
| RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (PRO-A) | Salariés en CDD ou en CDI | Qualification du salarié inférieure au niveau licence. Projet de changement et/ou de promotion professionnelle | Oui | Oui |
| CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) | Salariés du secteur public | Fonctionnaire ayant accompli au moins 3 ans de service effectif. Agent contractuel justifiant de 3 ans de service à temps plein, dont 12 mois dans leur administration actuelle. | Oui | Non |
| CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION | Demandeurs d'emploi | Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, associant formation pratique en situation de travail et formation théorique dans un organisme de formation. | Oui | Oui |
| ALLOCATION INSERTION FORMATION (AIF) | | Pôle Emploi peut attribuer une aide individuelle pour contribuer au financement des frais pédagogiques dans les situations spécifiques | | Oui |
| AREF | | Pôle Emploi verse l'AREF (maintien des indemnités ARE) au DE indemnisé pour une formation validée par le conseiller - projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). | Oui | |
| AIRE 2 | Demandeurs d'emploi franciliens | Le Conseil Régional IDF finance tout ou partie de la formation, et si le DE n'a plus de droits il pourra percevoir une rémunération en fonction de sa situation | Oui | Oui |
| FINANCEMENT INDIVIDUEL | Tous publics | Hors formations en alternance, les années non diplômantes ne sont pas toujours financées, ce qui peut amener le candidat à financer lui-même son année, auquel cas un tarif spécifique lui est attribué | Non | Oui |

Je me forme en alternance : le contrat de professionnalisation



POUR QUI ?

- Les jeunes de 16 à 29 ans.
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, à partir de 30 ans.
- Les bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'ASS ou d'un contrat unique d'insertion.



DURÉE DU CONTRAT

- De 6 à 12 mois
Prolongation possible jusqu'à 36 mois pour les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion et celles inscrites depuis plus d'un an sur la liste des demandeurs d'emploi.
- Période d'essai
Dispositions identiques à celles prévues par le code du travail concernant les contrats de droit privé.



ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Un tuteur entreprise** est désigné pour accueillir et guider l'alternant dans l'entreprise d'accueil.
- **Un tuteur pédagogique** à l'Université assure le suivi et le conseil tout au long du contrat.



QUELLE RÉMUNÉRATION ? (% DU SMIC)

| Niveau de formation | - de 21 ans | de 21 à 25 ans | 26 ans et + |
|---------------------------------------|-------------|----------------|-----------------------------|
| Diplôme inférieur au bac ou niveau IV | 55% | 70% | 100% ou 85% du SMC |
| Diplôme supérieur ou égal au Bac | 65% | 80% | |



QUI FINANCE LA FORMATION ?

- **Les opérateurs de compétences**, d'après un forfait horaire pour la formation des salariés fixé par la branche professionnelle.
- **L'Etat** : les employeurs ont le droit à la réduction générale des cotisations patronales, jugée plus avantageuse, puisqu'elle s'étend désormais aux cotisations de retraite complémentaire (Agirc-Arrco et contribution d'équilibre général) et à la contribution d'assurance chômage.
- **Pôle Emploi** : aide forfaitaire dans la limite du montant fixé en vigueur pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus.



COMMENT FAIRE ?

Dans les 5 jours de la conclusion du contrat, l'employeur adresse à l'OPCO :

- Le **contrat Cerfa** EJ20
- La **convention de formation** signée avec l'Université
- Le **document** précisant les objectifs, le programme et les modalités d'organisation, d'évaluation et de sanction de la formation (fourni par l'Université)

Dans les 20 jours de la réception du contrat par l'OPCO, ce dernier se prononce sur la conformité de la prise en charge et dépose le contrat auprès de la DIRECCTE.

Les demandes d'aides à l'embauche sont à déposer auprès de Pôle Emploi : formulaires disponibles sur www.pole-emploi.fr

Je contractualise



LE CONTRAT DE FORMATION

Le stagiaire prend en charge le financement de sa formation.

C'est un contrat de formation entre :

- **Le stagiaire**
- **L'Université**



LA CONVENTION DE FORMATION

Il y a une prise en charge financière par un organisme financeur.

La convention de formation est tripartite :

- **Le stagiaire**
- **L'entreprise ou l'organisme financeur**
- **L'Université**

Je m'inscris à l'Université

Pour s'inscrire à la scolarité, le candidat devra se munir du courrier de décision VAPP (le cas échéant) et du courrier d'admission qui sera envoyé par le secrétariat pédagogique de la filière concernée. Le courrier d'admission une fois édité devra être visé par la DFTLV.

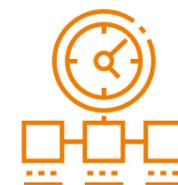
Je souhaite

FAIRE UNE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



Qu'est-ce que la VAE ?

Il s'agit de faire valider les connaissances et les compétences acquises par l'activité professionnelle et extra-professionnelle pour obtenir un diplôme correspondant à son profil. L'objectif de cette procédure est de délivrer un diplôme dans sa totalité ou partiellement.



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE VAE

RECEVABILITÉ ET FAISABILITÉ DE LA DEMANDE

Information - Orientation

Pour aider le candidat dans sa réflexion et l'accompagner dans sa recherche d'information, la DFTLV propose un guide de « questionnement sur le projet de diplôme » téléchargeable sur son site (www.univ-evry.fr/formation/formation-continue-vae).

Pour le candidat, cette étape permet :

- De vérifier que la VAE est le dispositif le mieux adapté à son projet personnel et professionnel
- D'identifier le diplôme le plus en rapport avec ses acquis
- D'initier une recherche de financement de la prestation VAE.

> **Si le projet de VAE concerne un diplôme de l'Université d'Évry**, la première étape consiste à :

- Envoyer la fiche contact, téléchargeable sur le site, accompagnée d'un CV détaillé et d'un courrier argumentant la demande ;
- Participer à une réunion d'information collective (organisée mensuellement, sur inscription et sans engagement).

Pour connaître les prochaines dates, consulter la page VAE du site internet : <http://www.univ-evry.fr>

Constitution du dossier de recevabilité

Suite à la réunion d'information mensuelle et à un premier échange avec le candidat, ce dernier réalise un dossier de recevabilité.

Un avis consultatif sur l'opportunité de s'engager dans la démarche pour le diplôme choisi est alors donné (adéquation de l'expérience avec le niveau et le contenu du diplôme sollicité).

OBTENTION D'UN FINANCEMENT ET CONTRACTUALISATION

Si le candidat décide de s'engager dans la démarche de VAE, une convention ou un contrat est alors établi en fonction du financement obtenu.

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION DU DOSSIER ET À L'ENTRETIEN AVEC LE JURY VAE

L'accompagnement, assuré par une équipe VAE dédiée, a pour but d'aider le candidat dans :

- La réalisation d'un dossier écrit et personnel, au regard du diplôme visé et aux attendus du jury
- La préparation de l'entretien avec le jury VAE
- Le maintien de sa motivation tout au long de la démarche.

La réalisation du dossier VAE nécessite un investissement important de la part du candidat (environ 150 à 300 heures de travail réparties sur 10 à 12 mois en moyenne).

Format de la prestation d'accompagnement de l'Université d'Évry :

- 3 sessions par an : janvier, mai et octobre
- Entretiens individuels avec un conseiller VAE et 4 ateliers méthodologiques

- Entretien avec les experts du diplôme (un enseignant et un professionnel)
- Suivi
- Ressources méthodologiques en ligne disponibles sur la plateforme pédagogique « e-Campus »
- Possibilité d'un accompagnement totalement à distance pour les candidats éloignés géographiquement.

Le candidat dispose en outre d'un accès aux ressources documentaires de la bibliothèque universitaire.

✦ **Pour toute information complémentaire sur la prestation d'accompagnement, consulter le document à télécharger sur notre site : www.univ-evry.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la-vie/parcours-diplomant-reprise-detudesvappvae/validation-des-acquis-vae.html**

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU DIPLÔME EST RÉALISÉE À CE STADE.

PHASE DE VALIDATION

L'Université d'Évry propose trois sessions de jury VAE par an : février / mars - juin / juillet - octobre / novembre.

Le jury VAE, composé d'enseignants et de professionnels, se prononce pour une validation totale ou partielle du diplôme demandé. En cas de validation partielle, il

indique au candidat l'étendue de la validation accordée et les modalités pour obtenir les éléments manquants (*la prescription*).

Le président de l'Université notifie la décision du jury au candidat.

L'ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE

En cas de validation partielle, l'équipe VAE accompagne le candidat pour lui permettre de réaliser les prescriptions conseillées par le jury VAE.

✦ Contact : vae@univ-evry.fr

Financement de ma démarche VAE



SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ EN CDI, CDD, INTERIM

- **Plan de développement des compétences (ex plan de formation)** de votre entreprise.
- **Compte Personnel de Formation (CPF)**
> www.moncompteformation.gouv.fr
- **Congé VAE sur temps de travail (24 heures maximum)** avec le maintien de la rémunération. Demande à faire auprès de l'employeur.
- **Transition Pro**

SALARIÉ DU SECTEUR PUBLIC

- **Plan de développement des compétences (ex plan de formation)** de votre établissement.
- **Congé VAE sur temps de travail (24 heures maximum)** avec le maintien de la rémunération. Demande à faire auprès de l'employeur.

NON SALARIÉ (PROFESSIONS LIBÉRALES, EXPLOITANTS AGRICOLES, ARTISANS, COMMERÇANTS, DIRIGEANTS...)

Par les éventuels organismes collecteurs au regard de leurs propres conditions de prise en charge.

DEMANDEUR D'EMPLOI

- **Île-de-France : chéquier unique VAE** (Région Île-de-France et Pôle Emploi) : faire la demande auprès du conseiller Pôle Emploi.
- **Autres régions** : Renseignements auprès du conseiller Pôle Emploi.
- **Compte Personnel de Formation**
> www.moncompteformation.gouv.fr

AUTOFINANCEMENT

Par le candidat si aucune prise en charge financière de la VAE.

Je souhaite

BÉNÉFICIER D'UN PARCOURS MIXTE



En tenant compte de vos motivations, de votre profil (expériences, formations, etc.) et de vos contraintes (professionnelles, personnelles, etc.), la Direction de la Formation Tout au Long de la Vie peut vous proposer un parcours individualisé.

Le **GUIDE DE QUESTIONNEMENT** (voir pages 8/9) a pour but de vous accompagner dans votre réflexion et votre recherche d'information afin de vous aider à choisir un parcours diplômant adapté.

Cas n°1 : « **Je veux suivre une formation et je souhaite alléger sa durée compte tenu de mes acquis antérieurs (expériences/études préalables)** ».

Si vous possédez des acquis en lien direct avec un ou plusieurs modules de la formation envisagée, vous pouvez obtenir des dispenses via le dispositif VAPP (voir pages 12/13). Cela vous permet de réduire le volume horaire de votre parcours de formation.

Cas n°2 : « **Je veux valider mes acquis pour obtenir un diplôme mais j'ai besoin de les compléter en me formant** ».

En fonction de votre projet et de votre situation, une demande initiale de VAE (voir pages 19/20) peut être enrichie par le suivi de modules de formation afin de compléter vos compétences.

PROCÉDURE

Le choix d'un parcours mixte nécessite une analyse approfondie de la demande et de ses conditions de mise en œuvre.

La procédure est élaborée en lien avec votre conseiller et le responsable pédagogique.

FINANCEMENTS

Pour financer un parcours mixte, il faut tout d'abord solliciter les financements classiques liés aux dispositifs de reprise d'études et/ou demande de VAE (voir pages 14/15/21). Cependant, compte tenu de la particularité d'un tel parcours, plusieurs dispositifs de financement pourront être mobilisés conjointement. Votre conseiller au sein de la DFTLV vous aidera sur ce point particulier.



FORMATIONS DISPENSÉES UNIQUEMENT AUX ADULTES EN FORMATION CONTINUE

Notre direction propose une offre de formations accessibles uniquement aux stagiaires de la formation continue. Le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU A), les Diplômes d'Université (DU) ainsi que des formations courtes.

Certaines formations sont proposées en formation à distance, comme en présentiel ; les éléments d'information sont disponibles ici :

Diplômes d'Université : www.univ-evry.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la-vie/diplomes-duniversite.html

Et en annexe.

Je souhaite

SUIVRE UNE FORMATION COURTE

Quelques exemples de formations sur-mesure



DOMAINE DE LA BIOLOGIE

- Formation en neuro immunologie
- Formation en immunologie et oncologie
- Formation en virologie et vectorologie



DOMAINE DES LANGUES

Formation de préparation au TOEIC



DOMAINE DU DROIT

- Formation au droit relatif aux violences sexuelles et sexistes
- Formation aux attributions et fonctionnement des institutions représentatives du personnel

Quelques exemples de formations d'expertise ouvertes à plusieurs organismes



DOMAINE DE LA BIO-INFORMATIQUE

Formation en annotation et analyse de génomes procaryotes à l'aide d'une plateforme spécifique



DOMAINE DE LA BIOLOGIE

Formation en virologie et vectorologie



DOMAINE DE LA SANTÉ

Formation sur les aligneurs orthodontiques



DOMAINE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Formation sur la Demande d'Autorisation de Projet (DAP)



DOMAINE DE LA MUSIQUE

Formation en direction de chœur



Pour plus d'information, consultez notre site internet :
www.univ-evry.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la-vie.html

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Nous nous engageons à :

VOUS ACCUEILLIR ET VOUS INFORMER

- Un accueil dédié
- Des réunions d'information collectives
- Un traitement systématique et individualisé de votre demande
- Une diffusion d'indicateurs de résultats adaptés à la nature de nos prestations (VAE, Reprise d'études)

VOUS PROPOSER UNE OFFRE ADAPTÉE À VOS BESOINS

- Un accompagnement en lien avec votre projet
- Un allègement de votre formation grâce à la prise en compte de votre expérience
- La construction d'un parcours alliant reprise d'études et VAE
- Un accompagnement VAE à distance structuré
- Un suivi personnalisé pendant votre formation (ateliers, tutorat, démarches administratives) en lien avec les services rendus par les acteurs pédagogiques
- Une gamme de formations courtes professionnalisantes

PRENDRE EN COMPTE VOS REMARQUES TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS

- Le traitement de vos remarques, réclamations par la direction, appuyé par la Direction de l'Assurance Qualité : fc@univ-evry.fr et vae@univ-evry.fr

RECUEILLIR VOTRE SATISFACTION SUR NOS PRESTATIONS

- La diffusion d'enquêtes de satisfaction à la fin de votre parcours
- La mise en œuvre d'actions d'amélioration et leur suivi

CHIFFRES CLÉS :

- 96 % de nos stagiaires se déclarent satisfaits de la DIRECTION de la Formation Tout au Long de la Vie de l'Université d'Évry¹
- 84 % de nos stagiaires recommandent nos formations¹

Nos prestations s'appuient sur des moyens adaptés (locaux, intervenants, ressources pédagogiques).

Ainsi notre établissement accueille, accompagne les publics en situation de handicap.

L'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap : www.univ-evry.fr/vie-de-campus/etude-et-handicap.html

¹ / Données issues des enquêtes de satisfaction sur l'année universitaire 2021-2022.

